

Image not found or type unknown



## Remboursement des frais de ports

Par **mountaingirl**, le **24/03/2012** à **18:40**

Bonjour,rrnrnJ'ai acheté une boîte de chocolats Lindt Pyrénéens Lindt et j'ai trouvé que la boîte a manqué 20% des poids de chocolats.rrnrnIl y avait une adresse sur la boîte et je les ai envoyé à Lindt recommandé avec avis de réception.rrnrnLe service des consommateurs Lindt a accepté que la boîte n'était pas rempli comme il faut. Il m'a remplacé la boîte sans problème.rrnrnMais, il me dit toujours que les frais de transport sont remboursé en chocolat et il m'a envoyé 5 tablettes de chocolat que je ne voulais pas. rnrnJ'ai demandé deux fois en France et une fois en Suisse le remboursement des frais de transport en chèque.rrnrnJe me trouve toujours avec moins d'argent à cause d'un problème que vient de Lindt.rrnrnJe pouvais pas savoir en avance que je serai pas remboursé.rrnrnEst-ce que les droits?rrnrnMerci de votre réponse.